

DECISION N° 2023-96
DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL

OBJET :

CONTRAT DE CESSION - GROUPES MUSICAUX

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition d'organiser un spectacle dans le cadre des festivités du 14 Juillet.

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à la société RIDEAU ROUGE ORGANISATION, 434 Rue Fernand Léger à DAMMARIE LES LYS, représentée par Monsieur JOYEUX François qui propose : « **UN ANIMATEUR, LE GROUPE COVER GD 80 ET L'ARTISTE COLONEL REYEL** » qui animeront le spectacle du **VENDREDI 14 JUILLET 2023**, Parc Emile Zola.

Article 2 : Le contrat de cession est tout autre document relatif à cette manifestation, déterminant les conditions de prestation de chacun des artistes et des techniciens, seront signés par mes soins.

Le cout global du contrat « clé en main » s'élève à **13.580 euros T.T.C.** comprenant l'ensemble des cachets, les charges, la scène, les logs, la sonorisation, les éclairages, les frais de déplacement, l'équipe technique, les accompagnateurs, le présentateur, les repas et boissons.

Article 3 : Les crédits seront pris sur l'article 6042-024 du budget général.

A DENAIN, le 14/06/2023

Le Pouvoir Adjudicataire,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI